

# **BUDGET PRIMITIF 2022**

**Présentation générale  
et principales informations financières**

**Conseil d'administration du 4 février 2022**

## - SOMMAIRE -

**Variations par rapport aux OB 2022** : pages 3

**Vue d'ensemble du budget 2022** : page 4

### **Fonctionnement**

Structure des recettes de fonctionnement : page 5

Evolution des recettes de fonctionnement : page 6

Structure des dépenses de fonctionnement : page 7

Evolution des dépenses de fonctionnement : page 8

### **Investissement**

Structure des recettes d'investissement : page 9

Evolution des recettes d'investissement : page 10

Structure des dépenses d'investissement : page 11

Evolution des dépenses d'investissement : page 12

**Conclusion** : page 13

## VARIATIONS PAR RAPPORT AUX OB 2022

Entre les OB présentées en décembre et le BP, **des évolutions** sont à noter :

- hausse des tarifs d'énergie qui se traduit par + 266 000 € par rapport à 2021.  
(pour les 81 bâtiments du SDIS, l'enveloppe annuelle passe ainsi de 760 000 € à 1 026 000 €).

- augmentation des dépenses d'investissement de l'ordre de + 900 000 €.

Les reports d'opérations 2021 sur l'exercice 2022 sont plus importants que prévus. En cause : des retards de livraisons de véhicules, matériels.

Les reports 2021 sont maintenant de 1 900 000 € contre 1 000 000 € estimés aux OB;

Ces augmentations ont été compensées par la diminution des crédits prévus au niveau des dépenses imprévues mais aussi, pour l'investissement, par une augmentation du virement de la section de fonctionnement vers l'investissement.

# VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET 2022

**51,1 millions d'euros**  
pour le budget 2022

Répartition pour 100 €



82 €  
fonctionnement



18 €  
investissement

## RECETTES

**CONTRIBUTIONS COMMUNES  
EPCI  
(18 M€)**



**CONTRIBUTION CD 28  
(16 M€)**



**RESULTAT 2021 (6,4 M€)**

**PRODUITS DIVERS (1,3 M€)**

## DEPENSES

**CHARGES DE PERSONNEL  
SPP, PATS, SPV  
(27 M€)**

**FONCTIONNEMENT DES  
SERVICES  
(6,9 M€)**

**INTERETS EMPRUNTS (0,3 M€)**

**Dotation aux amortissements (3,5 M€)  
Virement section investissement (3 M€)**

**41,7 M€  
fonctionnement**

Obligatoire  
Facultatif

**Dotation aux amortissements (3,5 M€)  
Virement section fonctionnement (3 M€)**

**Subventions (0,2 M€)**

**RESULTAT 2021 (2 M€)**

**FCTVA (0,5 M€)**

**INVESTISSEMENTS 2022  
(6,7 M€)**

**Restes à réaliser 2021 (1,9 M€)**

**REMBOURSEMENT CAPITAL (0,8 M€)**

**9,4 M€  
investissement**

# STRUCTURE DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2021

**83 % des recettes de fonctionnement proviennent des contributions financières des communes, EPCI et du département.**

Depuis plusieurs années, les contributions progressent au même rythme (variation de l'indice des prix à la consommation de juillet à juillet).

Progression indice des prix à la consommation  
(juillet à juillet)

2017	2018	2019	2020	2021	2022
+ 0.23%	+ 0.68%	+ 2%	+ 0,92%	+ 0,51%	+ 1,06%

A noter : depuis 2019, le département verse une partie de sa contribution annuelle en investissement (208 744 € en 2022).

## REPARTITION PAR NATURE DE RECETTES (BP 2022)



## EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT de 2020 à 2022

**+ 885 779 € de recettes de fonctionnement** par rapport à 2021 qui s'explique par :

- Un **niveau exceptionnel du résultat** conséquence de postes temporairement vacants (difficulté pour recruter), de la non utilisation d'une partie du résultat de 2020 (résultat atypique en raison du contexte sanitaire), de reports de projets, de recettes exceptionnelles mais aussi d'efforts de gestion des services;
- **+ 375 000 €** liés à la progression des contributions (communes, EPCI et département) de + 1,06%.

### RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2020 A 2022 (BP à BP)

	BP 2020	BP 2021	BP 2022	2021-2022
RESULTAT FONCTIONNEMENT REPORTE (002)	3 969 846	<b>5 771 264</b>	<b>6 399 678</b>	<b>+ 628 414</b>
ATTENUATION DE CHARGES (013) *	255 000	255 000	159 000	- 96 000
PRODUITS SERVICES (70) **	400 000	400 000	400 000	0
DOTATIONS ET PARTICIPATIONS (74) dont :	33 759 515	33 879 312	34 254 441	<b>+ 375 129</b>
Contributions financières communes et EPCI (+SDIS 27)	17 784 578	17 875 288	18 065 268	+ 189 980
Contribution conseil départemental 28	15 918 937	16 000 124	16 169 725	+ 169 601
Convention SMUR Nogent-le-Rotrou ***	56 000	0	0	-
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE (75)	100	3 000	100	-
PRODUITS EXCEPTIONNELS (77)	30 000	38 000	38 000	-
REPRISE AMORTISSEMENT ET PROVISIONS (78)		3 000	3 000	-
<b>TOTAL recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>38 414 461</b>	<b>40 346 676</b>	<b>41 254 219</b>	<b>+ 907 543</b>
NEUTRALISATION AMORTISSEMENTS (042)	530 786	520 322	498 558	- 21 764
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>38 945 247</b>	<b>40 866 998</b>	<b>41 752 777</b>	<b>+ 885 779</b>

\* Atténuation de charges : Remboursement détachement, remboursements divers variables (congé paternité,...)

\*\* Produits des services : Participation aux frais d'opérations ou de prestations hors secours (interventions sur autoroute, carences ambulancières, assèchement...)

\*\*\* Convention SMUR : Remboursement de la mise à disposition d'un chauffeur pour le SMUR du CH (fin du dispositif 1<sup>er</sup> février 2021)

# STRUCTURE DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2022

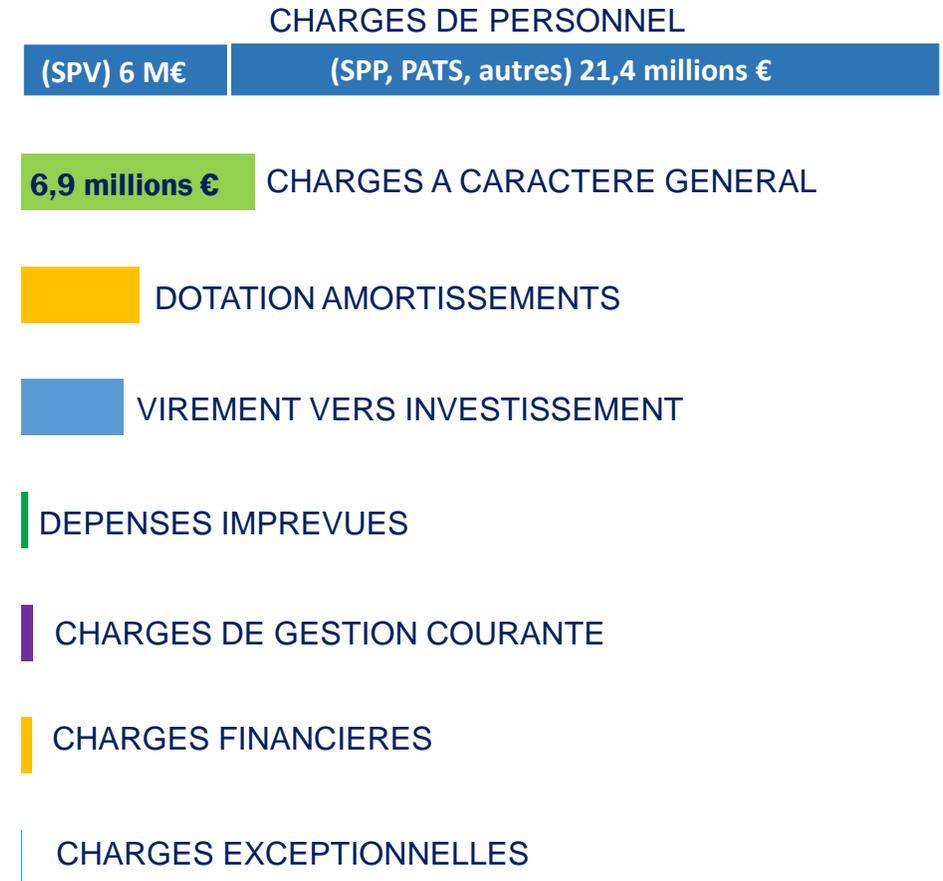
**66 % de charges de personnel** : 27,4 millions (+ 1,1% par rapport à 2021) qui se répartissent entre :

- les rémunérations des sapeur pompier professionnel (SPP) et des personnels administratifs et techniques spécialisés (PATS), assurances du personnel, remboursement des dépenses de personnel au CD 28 (cf. convention pluriannuelle SDIS-CD) et charges diverses;
- les indemnités et prestations de fin de service des sapeurs pompiers volontaires (SPV).

**17 % de charges à caractère général** : 6,9 millions (+ 7,2% par rapport à 2021) dont :

- 2,8 millions de fonctionnement des bâtiments(dont 1 million € pour les loyers des 5 baux emphytéotiques administratifs\*, et 1 million € fluides et énergie) : + 32 000 € ;
- 770 000 € maintenance;
- 550 000 € formation;
- 480 000 € carburant ;
- 315 000 € pièces détachées ;
- 300 000 € assurances;
- 270 000 € frais télécommunications.

## REPARTITION PAR NATURE DE DEPENSES (BP 2022)



\* BEA : ces versements prendront fin entre mai 2028 et septembre 2029.

## EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2020 à 2022

**+ 885 778 € de dépenses de fonctionnement**

dont :

- **+ 300 000 €** pour les charges de personnel. L'enveloppe a été calibrée au plus juste. Si besoin, un ajustement sera réalisé au BS.
- **+ 465 735 €** pour les charges à caractère général pour pallier à l'augmentation des dépenses énergie + 266 000 €, des formations pour rattraper retard pris en 2020 (+ 140 000 €) et des assurances (+ 60 000 €);

Afin de pouvoir financer les investissements, le virement a été augmenté,

### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2020 à 2022 (BP à BP)

	BP 2020	BP 2021	BP 2022	2021-2022
CHARGES DE PERSONNEL (012)	26 230 000	27 080 000	<b>27 380 000</b>	<b>+ 300 000</b>
CHARGES A CARACTERE GENERAL (011)	6 385 590	6 468 824	<b>6 934 559</b>	<b>+ 465 735</b>
CHARGES GESTION COURANTE (65)*	361 300	361 300	353 220	- 8 080
CHARGES FINANCIERES : intérêts (66)	355 587	355 588	315 600	- 39 988
CHARGES EXCEPTIONNELLES (67)	7 000	13 000	11 000	- 2 000
DEPENSES IMPREVUES (022)	460 000	500 000	200 000	- 300 000
<b>TOTAL dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>33 799 477</b>	<b>34 778 712</b>	<b>35 194 379</b>	<b>+ 415 667</b>
VIREMENT A L INVESTISSEMENT (023)	1 800 000	2 730 000	3 042 123	312 123
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS (042)**	3 345 770	3 358 286	3 516 274	157 988
<b>TOTAL dépenses de fonctionnement</b>	<b>38 945 247</b>	<b>40 866 998</b>	<b>41 752 776</b>	<b>+ 885 778</b>

\* Charges de gestion courante : Contributions diverses dont réseau ANTARES , subventions aux associations, remboursement au SDIS 27 du contingent pour les communes euréliennes défendues par ce dernier.

\*\* Dotation aux amortissements « Epargne obligatoire » : le renouvellement de chaque bien acheté en investissement impose de prévoir une provision en fonctionnement. Les durées d'amortissement sont adoptées par le conseil d'administration. La dotation 2022 est le cumul des parts annuelles des achats réalisés avant le 1<sup>er</sup> janvier 2022. A noter : l'impact financier est en réalité plus réduit. Si les amortissements immobiliers sont comptabilisés ici, le conseil d'administration a fait le choix de les « neutraliser » en inscrivant une recette de fonctionnement de même montant. Ce mécanisme s'appelle la neutralisation des amortissements.

# STRUCTURE DES RECETTES D'INVESTISSEMENT 2022

92 % ressources propres (dotation aux amortissements, solde d'exécution de 2021, virement de la section de fonctionnement)

8 % ressources externes (Etat : FCTVA versé 2 ans après l'achat au taux de 16,404 %; collectivités territoriales : subvention annuelle département)

Rappel sur le financement des travaux dans les centres

Le conseil départemental assure, pour le compte du SDIS, le suivi des travaux. En contrepartie le SDIS reverse au conseil départemental le montant des travaux et le remboursement des frais de personnel en ayant assuré la gestion.

## REPARTITION PAR NATURE DE RECETTES (exercice 2022)

### DOTATION AUX AMORTISSEMENTS

3,5 millions €

### VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

3 millions €

### SOLDE D'EXECUTION (exercice 2021)

2 millions €

-  FCTVA (Fonds de Compensation de la TVA)
-  SUBVENTION DEPARTEMENT (contribution annuelle)
-  CESSIONS (ventes aux enchères)

## EVOLUTION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT de 2020 à 2022

Hormis l'emprunt ou le versement de subventions, le SDIS dispose de marges de manœuvre réduites pour investir.

En 2022, il est encore possible de réaliser un virement conséquent de la section de fonctionnement pour soutenir la section d'investissement.

Les marges de manœuvres se réduisant en fonctionnement, ce virement baissera les années à venir.

### RECETTES D'INVESTISSEMENT 2020 à 2022 (BP à BP)

	BP 2020	BP 2021	BP 2022	2021-2022
SOLDE EXECUTION D'INVEST REPORTE	2 605 496	2 802 162	2 010 222	- 791 940
FCTVA (10222)	658 000	470 732	552 654	+ 81 922
SUBVENTIONS (13)	205 507	286 555	208 744	- 77 811
PRODUITS CESSION D'IMMOBILISATIONS (024)	30 000	30 000	30 000	0
EMPRUNT	0	0	0	0
<b>Sous-total recettes réelles d'investissement</b>	<b>3 499 003</b>	<b>3 589 449</b>	<b>2 803 620</b>	-785 829
VIREMENT DU FONCTIONNEMENT (021)	1 800 000	2 730 000	<b>3 042 123</b>	+ 312 123
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS (040)	3 345 770	3 358 286	3 516 274	+ 157 988
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>8 644 773</b>	<b>9 677 735</b>	9 362 017	- 315 718

# STRUCTURE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2021

## 66 % des dépenses consacrées au renouvellement des véhicules et matériels (dont licences et logiciels)

Les **crédits 2022** (hors reports) sont les suivants :

- Véhicules : **1,5 M€**
- Renouvellement parc appareils respiratoire isolant (ARI) : **350 000 €**
- Alerte et transmissions : 346 500 €
- Informatique : 328 000 €
- Biomédical : 80 000 €

*Reports 2021 : 1,7 millions €*

## 19 % au programme immobilier

Les **crédits 2022** (hors reports) sont les suivants :

- Reconversion bâtiment CS Anet (10 000 €)
- Construction CS Epernon (486 977 €)
- Construction CI Jouy (70 000 €)
- Construction CI Villemeux (220 000 €)
- Extension CS Thiron Gardais (80 000 €) - nature du projet (extension ou construction) et périmètre restent à confirmer

*Reports 2021 : 219 000 €*

## 15 % pour le remboursement du capital, la neutralisation de l'amortissement et dépenses imprévues

### REPARTITION PAR NATURE DE DEPENSES (BP 2022)

**VEHICULES, MATERIELS, LICENCES** 6 millions €

1,8 millions € **PROGRAMME IMMOBILIER**

REMBOURSEMENT CAPITAL DETTE

NEUTRALISATION AMORTISSEMENT IMMOBILIER et SUBVENTIONS

DEPENSES IMPREVUES

## EVOLUTION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT de 2020 à 2022

### DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2020 à 2022 (BP à BP)

	BP 2020	BP 2021	BP 2022	2021-2022
DEPENSES IMPREVUES	350 000	400 000	100 000	- 300 000
DETTES (remboursement du capital de la dette)	769 000	769 000	769 000	0
SUBVENTIONS D EQUIPEMENT VERSEES	40 000	162 500	0	-162 500
<b>IMMO. INCORPORELLES (licences, logiciels)</b>	<b>448 209</b>	<b>580 718</b>	<b>496 063</b>	- 84 655
Dépenses d'investissement de l'année	409 500	330 940	430 500	99 560
Dépenses de l'année précédente reportées	38 709	249 778	65 563	-184 215
<b>IMMO. CORPORELLES (véhicules, matériels)</b>	<b>3 770 960</b>	<b>4 332 689</b>	<b>5 688 449</b>	<b>+ 1 355 760</b>
Dépenses d'investissement de l'année	2 594 141	3 219 894	3 992 535	772 641
Dépenses de l'année précédente reportées	1 176 819	1 112 795	1 695 914	583 119
<b>IMMO. EN COURS (programme immobilier)</b>	<b>2 731 817</b>	<b>2 908 506</b>	<b>1 805 947</b>	<b>- 1 102 559</b>
Dépenses d'investissement de l'année	2 509 143	2 760 000	1 586 977	- 1 173 023
Dépenses de l'année précédente reportées	222 674	148 506	218 970	+ 70 464
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	4 000	4 000	4 000	0
<b>Sous-total dépenses réelles d'investissement</b>	<b>8 113 987</b>	<b>9 157 413</b>	<b>8 863 459</b>	- 293 954
NEUTRALISATION AMORTISSEMENTS	530 786	520 322	498 558	- 21 764
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>8 644 773</b>	<b>9 677 735</b>	<b>9 362 017</b>	<b>- 315 718</b>

Le budget 2022 est marqué par un **effort particulier** porté au renouvellement des **matériels et véhicules prioritaires\***.

Cet effort est compensé par une diminution des crédits liés au programme immobilier.

*\*30% des crédits sont des reports d'opérations 2021 sur 2022*

## ELEMENTS A RETENIR SUR LE BUDGET PRIMITIF 2022

L'équilibre du BP 2022 est possible grâce à la reprise du résultat de fonctionnement 2021. Entre les OB et le BP, ce résultat est en légère augmentation.

Il est à noter que ce résultat favorable est conjoncturel (postes vacants en l'absence de candidats, reports de projets, recettes exceptionnelles...) et n'est **pas une recette pérenne**. Si le résultat diminue, ce qui sera le cas dans les prochaines années, le budget sera contraint en l'absence de leviers.

Les **dépenses de fonctionnement** courantes sont contenues, hormis pour les dépenses d'énergie où les tarifs subissent une forte augmentation (+ 266 000 € par rapport aux OB). Par ailleurs, des évolutions réglementaires ou organisationnelles pourront impacter prochainement le SDIS. Il conviendra, le cas échéant, de réaliser des ajustements au moment du budget supplémentaire (BS).

Pour ce qui est de l'**investissement**, l'effort est porté d'abord sur le renouvellement des équipements et matériels et ensuite, en fonction des marges de manœuvre, sur les travaux immobiliers prioritaires.

Pour conclure, il est à souligner les efforts constants des services pour maîtriser le budget et ce, tout en assurant un service de qualité.